

AVIS IMPORTANT

Référence :FO49-PSS01

Révision :00

Date :21/01/2021

Page :1/1

Béni Mellal le 28-10-2025

Avis aux étudiants

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants de 1^{re} année qu'il est obligatoire de compléter leur inscription à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

- ➤ Dernier délai de régularisation : 01 novembre 2025
- ➤ Il est impératif de finaliser cette inscription dans les délais impartis, afin d'éviter toute complication liée à votre situation AMO.
 - **♦** Plateforme d'inscription : Plateforme AMO

NB:

Pour toute réclamation ou assistance, n'hésitez pas à contacter le service informatique.

Merci de régulariser votre situation dans les délais impartis.

La direction

